



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte	Mardi 17 août 2021 à Besançon
Président :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER - Michel MALIVERNAY – Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY
Assiste :	Mmes Sylvie FALLOT

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – DECISION COMMISSION

La commission reprend le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2020 concernant le litige de la rencontre R3 – Belfort Sud 2/Sous Roches 24/10/2020. « *DECIDE de sanctionner Le club A. S. BELFORT SUD TROIS (3) MATCHES DE SUSPENSION DE TERRAIN DONT LE DERNIER ASSORTI DE SURSIS, à compter du 14 décembre 2020* ».

La commission a sollicité le club de Belfort Sud pour la mise à disposition d'un terrain de repli pour la rencontre de Coupe Intersport – Belfort Sud 2/Morteau Montlebon 2 du 29/08/2021.

Sans réponse du club de Belfort Sud, la commission fixe la rencontre le Dimanche 29/08 à 15h00 sur le terrain de Morteau.

Elle rappelle au club qu'il doit mettre également un terrain à disposition pour la rencontre Régional 3 – Belfort Sud 2/L'Isle Sur le Doubs du 26/09/2021, le club doit aviser la commission au plus tard, le 13 septembre prochain. Sans réponse du club à cette date, la rencontre se jouera sur le terrain de L'Isle sur le Doubs le samedi 25/09 à 18h00.

La commission rappelle l'article 22 des RG de la Ligue

« *En cas de suspension d'une installation sportive d'un club, le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente.* »

1.2 – DEMANDES DES CLUBS

. Match n° 20181.1 – N3 – Jura Dolois/Is Selongey du 28/08/2021

La commission prend connaissance de la demande de deux clubs pour inverser la rencontre.

Elle autorise ce changement et fixe la rencontre « aller » le samedi 28/8 à 18h00 au stade des Courvelles à Selongey et la rencontre « retour » se jouera le samedi 4/06 à 18h00 à Dole.

. Match n° 20039.1 – Coupe de France - Avoudrey/Amancey Bolandoz Chantrons du 22/09/2021

La commission prend connaissance de la demande du club d'Avoudrey pour jouer la rencontre sur le terrain de Guyans Vennes.

Elle autorise ce changement et fixe la rencontre Avoudrey/Amancey Bolandoz Chantrons sur le terrain de Guyans Vennes, le dimanche 22/08 à 15h00.

. Courriel de Bresse Jura Foot

La commission prend connaissance de la demande du 30/07 du club de Bresse Jura Foot concernant leur demande de s'inscrire à la Coupe Intersport avec leur équipe B. Elle regrette de ne pouvoir répondre favorablement à leur demande. En effet, les calendriers sont parus.

. Courriel de Valdahon Vercel

La commission prend connaissance de la demande du 4 /08 du club de Valdahon Vercel concernant leur demande de s'inscrire à la Coupe Intersport avec leur équipe B. Elle regrette de ne pouvoir répondre favorablement à leur demande. En effet, les calendriers sont parus.

. Courriel de IS Selongey

La commission prend connaissance de la demande du 10/08 du club de IS Selongey concernant leur demande de s'inscrire à la Coupe Intersport avec leur équipe B. Elle regrette de ne pouvoir répondre favorablement à leur demande. En effet, les calendriers sont parus.

1.3 – FORFAITS

Match n°20069.1 – Coupe de France – Thise Chalezeule/Grandmont du 22/08/2021

La commission prend connaissance du courriel de Grandmont déclarant forfait pour la rencontre de Coupe de France -Thise Chalezeule/Grandmont prévue ce Dimanche 22/08 à Thise.

La commission inflige une amende de 35 euros au club de Grandmont.

Le club de Thise Chalezeule est qualifié d'office pour le prochain tour.

Match n° 20155.1 – Coupe de France – Flamboyants FC/Team Montceau du 22/08/2021

La commission prend connaissance du courriel de Flamboyant FC déclarant forfait pour la rencontre de Coupe de France – Flamboyant FC/Team Montceau Foot prévue ce Dimanche 22/08 à Chalon Sur Saône.

La commission inflige une amende de 35 euros au club de Flamboyant.

Le club de Team Montceau est qualifié d'office pour le prochain tour.

Match n° 20100.1– Coupe de France – Cheu/Cerisiers du 22/08/2021

La commission prend connaissance du courriel de Cheu déclarant forfait pour la rencontre de Coupe de France – FC Cheu/Cerisiers prévue ce Dimanche 22/08 à Cheu.

La commission inflige une amende de 35 euros au club de Cheu.

Le club de Cerisiers est qualifié d'office pour le prochain tour.

1.4 – MATCHES COUPE DE FRANCE – 1^{ER} TOUR

Matches n° 20054.1 – Dijon AS Dom/Saulon Corcelles et matches n°20074.1 – Dijon AS Poussot/Jussey du 22/08/2021

Suite à l'occupation du stade de L'Eveil à Dijon, la commission fixe la rencontre comptant pour le 1^{er} Tour du 22/08/2021 - Dijon AS Dom/Saulon Corcelles à 12h30.

En effet, la rencontre Dijon AS Poussot/Jussey est fixée sur ce même terrain à 15h00.

FEMININS

1.5 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission prend connaissance de la liste des 49 équipes engagées, et de la répartition faite par la FFF, 3 équipes sont qualifiées pour le 1^{er} Tour Fédéral.

Elle effectue des groupes géographiques et procède au tirage au sort du 1^{er} Tour qui aura lieu le 5 Septembre 2021.

Le club de Dijon FCO rentre aux 1/16èmes de Finale.

Schéma organisationnel :

	DATES		Equipes qualifiées	équipes entrantés	équipes participantes au tour	Nombre de matches à prévoir	Exempts
LIGUE	5 septembre 2021	1er Tour	48	48	48	24	
	26 septembre 2021	2ème Tour	24		24	12	
	17 octobre 2021	3ème Tour	12		12	6	
	31 octobre 2021	Finale	6		6	3	

Tirage :

FRASNE (DIST)		ORNANS (DIST)	MATCH 1
BESANCON FOOT (DIST)		SAONE MAMIROLLE (DIST)	MATCH 2
RACING BESANCON (R1F)		SAINT VIT (R1F)	MATCH 3
PERROUSE(DIST)		GJ L'ARCHE (DIST)	MATCH 4
VILLERS LE LAC (DIST)		DANNEMARIE (R2F)	MATCH 5
VALDAHON VERCEL (DIST)		RIOZ ETUZ CUSSEY (DIST)	MATCH 6
VAL DE PESMES (DIST)		GRAND BESANCON (R2F)	MATCH 7
GJ/GSF VAL DE CERISE (DIST)		CHEVREMONT (R2F)	MATCH 8
VESOUL FC (R1F)		L'ISLE SUR DOUBS (R2F)	MATCH 9
COLOMBIER FONTAINE (DIST)		DELLE (R1F)	MATCH 10
GSF HAUT DOUBS (R2F)		MEZIRE FESCHES (R2F)	MATCH 11
PAYS MINIER (DIST)		LURE (DIST)	MATCH 12
FLACE MACON (DIST)		BLANZY FEMININES (R1F)	MATCH 13
DIJON UNIVERSITE (DIST)		IS SELONGEY (R1F)	MATCH 14
CHATENOY (R1F)		MONTCHANIN (R2F)	MATCH 15
MACON FC (DIST)		LOUHANS CUISEAUX (R2F)	MATCH 16
CORBIGNY/CHATEAU ARLEUF (DIST)		CERCLE TALANT (DIST)	MATCH 17
COULANGES LA VINEUSE (DIST)		NEVERS FC 58 (DIST)	MATCH 18
LONGVIC (R1F)		STADE AUXERRE (R1F)	MATCH 19
AS PTT DIJON (DIST)		PONTARLIER (R2F)	MATCH 20

MONTMOROT (DIST)		JURA SUD FOOT (DIST)	MATCH 21
SEPMONTCEL (DIST)		ENT.SAGY/BEAUFORT (DIST)	MATCH 22
LONS LE SAUNIER (R1F)		GSF VILLERS/JDF (R1F)	MATCH 23
TRIANGLE D'OR		JURA LACS (R2F)	MATCH 24

2- JEUNES

MASCULINS

2.1 – DEMANDES CLUBS

Match n° 21741.1 – U14R Brassage – Montceau 2/Louhans Cuiseaux du 11/09/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs par le biais de Footclubs pour inverser la rencontre.

Elle autorise ce changement et fixe la rencontre « aller, le samedi 11/09 à 10h00 au stade de la Plaine de Jeux Chateaufort à Louhans, la rencontre « retour » est fixée le samedi 16/10 à 16h00 au stade des Alouettes 2 à Montceau les Mines.

Match n° 21633.1 – U15R Brassage– Dijon AS PTT/Auxerre Stade du 4/09/2021

La commission prend connaissance de la demande des deux clubs par le biais de Footclubs pour inverser la rencontre.

Elle autorise ce changement et fixe la rencontre « aller », le samedi 4/09 à 15h00 au stade de l'Arbre Sec 3 à Auxerre, la rencontre « retour » est fixée le samedi 27/11 à 15h00 sur le complexe sportif AS Ptt Dijon à Saint Apollinaire.

2.3 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat « *brassage* » (groupes géographiques) de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'heure de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

COMPETITION	HORAIRE HIVER	HORAIRE ETE
U18R	Dimanche 14h30	Dimanche 15h00
U17R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 13h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 16h00
U14R	Samedi 15h00	Samedi 16h00

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Fontaine les Dijon

- Suite à la demande de la commission lors du PV du 29 juillet, le club de Fontaine Les dijon demande pour jouer les rencontres des U15R et U14R à 14h00. (mail reçu le 2/08/2021). La commission ne peut autoriser cette demande en raison des déplacements importants des adversaires.

- Elle prend connaissance également de leur demande du 9/08/2021 demandant à jouer les rencontres des championnats U16R et U17R à 10h30. Elle valide cette demande.

PTT Dijon

- La commission prend connaissance du courriel du club de PTT Dijon du 30/07/2021 demandant à la commission le motif du refus de la commission (PV du 29/07) pour jouer les rencontres U14 à 14h00, elle précise qu'elle ne peut autoriser cette demande en raison des déplacements importants des adversaires.

AFGP 28

. Suite à la demande de la commission lors du PV du 29 juillet, la commission prend connaissance de la demande du AFGP58 du 12/08/2021 demandant à jouer les rencontres U17R, le samedi à 16h au stade Bacquelin à Fourchambault ainsi que les rencontres U16R le samedi à 16h au stade des Chanternes à Pougues les Eaux. Elle valide cette demande.

La commission valide les horaires ci-dessous.

Pour les horaires indiqués en rouge, la commission demande au club de fournir un autre horaire.

Clubs	U18R	U17R	U16R	U15R	U14R
FONTAINE LES DIJON FC	10h00	10h30	10h30	14h (horaire à revoir)	14h (horaire à revoir)
PONTARLIER CA	12h30 (été) 12h00 (hiver)		12h30 (été) 12h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)	16h30 (été) 16h00 (hiver)
VESOUL FC	15h00		13h00	16h00	
GJ RUDIPONTAIN		10h00			
GJ PAYS RIOLAIS			10h30		16h00
APPOIGNY ES			11h00		
MONTCEAU FC			10h30		14h00
BEAUNE AS			Samedi 17h00		
NOIDANS FC			Samedi 16h00		
SOCHAUX US		Samedi 16h30	Samedi 16h30		
GRAND BESANCON FC			Samedi 16h00 (été) 15h00 (hiver)		
GUEUGNON FC				14h30	14h30

DIJON FCO				16h00	
DIJON USC					15h30
DIJON ASPTT					14h00 (Horaire à revoir)
AFGP58		Samedi 16h	Samedi 16h		

FEMININS

2.4 CHAMPIONNAT U18F R1

La commission prend connaissance de la liste des équipes engagées en championnat U18 F R1 et procède à l'établissement des groupes de la phase brassage, sous réserve de validation par le Conseil d'Administration.

Groupe A (4 équipes)

Beaune AS – Auxerre Stade - Dijon ASPTT - GJ Sens Football

Groupe B (5 équipes)

Lons Le Saunier - Paray USC - Blanzay Féminines - Jura Dolois Football - Racing Besançon 2

Groupe C (4 équipes)

Racing Besançon 1 - Vesoul - Les Fins - E. Lure/Pays Minier

Les rencontres se jouent en matches Aller/Retour. L'objectif est de constituer un groupe Elite, en principe de 8 équipes soit les équipes classées 1^{er} et 2^{ème} de chaque groupe et deux équipes à désigner.

La 1^{ère} journée de championnat est prévue le samedi 11/09/2021 pour les groupes de 4 et le samedi 4/09/2021 pour le groupe de 5.

**Le Vice-Président,
Michel Nageotte**

**Le Président,
Nicolas Vuillemin**

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football